

Des reliquats sortie hiver 2017 moyens sous colza et élevés sous céréales

Contact : anne.guezengar@bretagne.chambagri.fr ou votre conseiller de secteur

Le plan prévisionnel de fumure est réalisé, avant février, avec une valeur habituellement observée du reliquat sortie hiver (RSH). Cette valeur, fixée par département, doit être ajustée annuellement soit par le résultat d'une analyse individuelle, soit par la valeur de la synthèse du réseau régional RSH présentée ici. Elle doit apparaître dans le cahier de fertilisation.

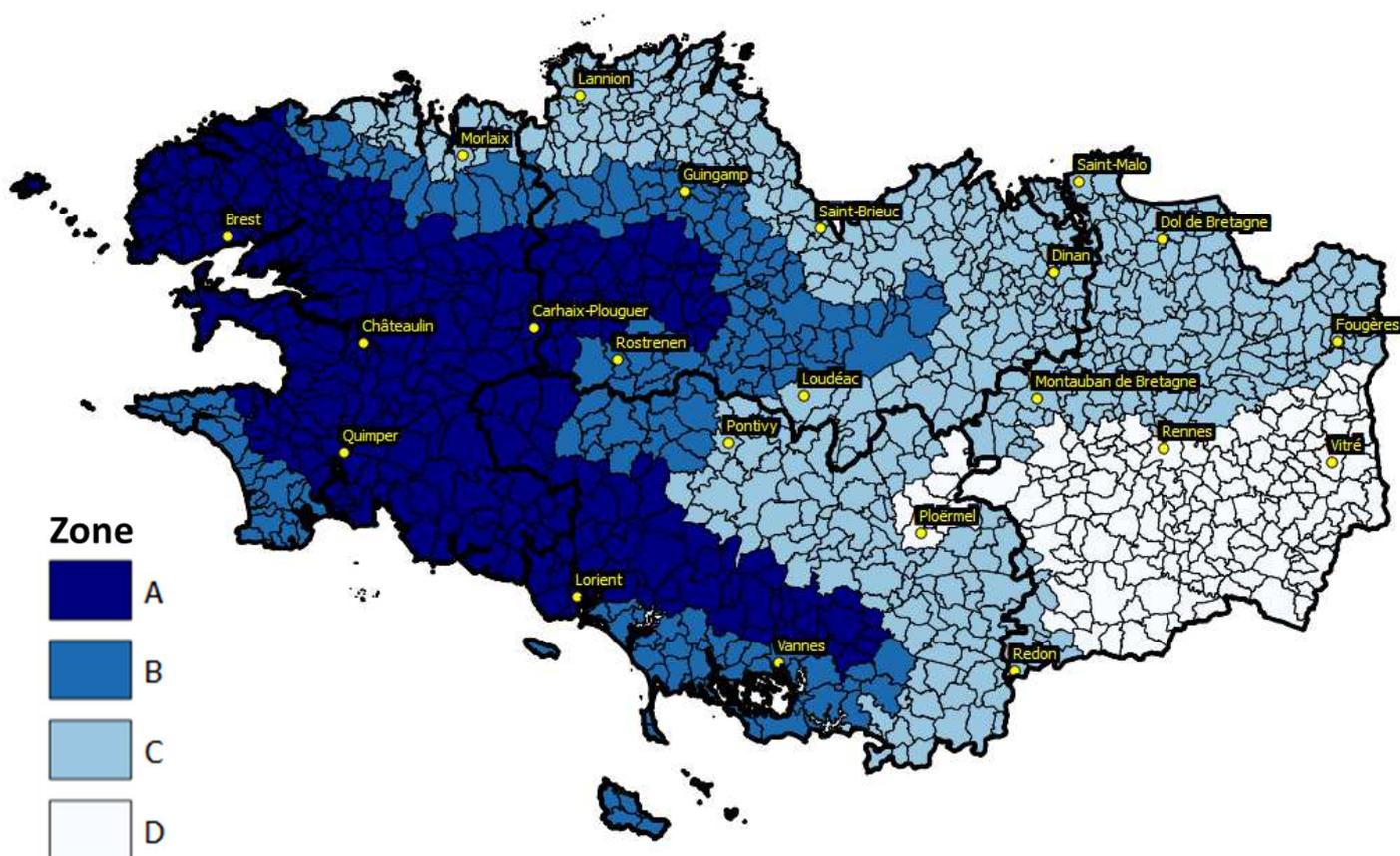
Pratique - A retrouver sur le portail des Chambres d'agriculture de Bretagne :

- **La calculette RSH** : Pour retrouver la bonne estimation du RSH plus facilement une calculette est disponible. La carte et/ou le code postal permet d'identifier la zone climatique. A partir de quelques questions sur les caractéristiques de la parcelle, on obtient le RSH. Reste à imprimer la fiche récapitulative pour justifier des critères de calculs retenus.

- **La liste des communes** par zone climatique

<http://www.synagri.com/synagri/plan-de-fumure-previsionnel-et-cahier-de-fertilisation>

1. Un RSH dépendant de la minéralisation d'automne et de la pluviométrie hivernale



2- RSH Colzas 2017 : 10 uN pour les colzas moyens ou gros

	Zone A	Zone B	Zone C	Zone D
Colza correctement développé (plus de 0.5kgMV/m ²)	10	10	10	10
Colza peu développé (moins de 0.5kgMV/m ²)	30	30	40	40

3- RSH Céréales 2017 : dépendant de l'historique de la parcelle (rotation, précédent, apports organiques) et de la profondeur du sol :

			Zone A		Zone B		1 Zone C		Zone D		
			Sol profond	Sol peu profond	Sol profond	Sol peu profond	2 Sol profond	Sol peu profond	Sol profond	Sol peu profond	
Rotation type grandes cultures y compris avec prairies de fauche	3 Précédent avec peu ou pas de résidus ou des résidus pauvres en azote (céréales, maïs...)	Apports organiques faibles	30	15	45	20	55	30	55	45	
		Apports organiques modérés	4	40	20	55	25	65	35	70	55
		Apports organiques forts		55	30	75	35	85	50	85	70
	Précédent avec résidus de culture assez riches et riches en azote (colza, féverole, betterave, pomme de terre, prairie fauchée...)	Apports organiques faibles		45	20	60	30	70	45	75	60
		Apports organiques modérés		50	25	65	35	80	50	80	65
		Apports organiques forts		60	30	80	45	95	60	95	75
Rotation avec prairie pâturée	Prairie pâturée de plus de 4 ans détruite au printemps 2016		80	45	105	55	120	80	120	100	
	Autre		50	25	65	35	80	50	80	65	
Rotation à dominance légumes frais ou légumes industries	Précédent avec résidus de cultures abondants et/ou riches en azote (choux, brocoli...)	Apports organiques faibles	75	35	100	50	115	70	115	95	
		Apports organiques modérés	80	45	105	60	120	80	120	100	
		Apports organiques forts	90	50	110	65	125	85	130	105	
	Autre précédent (haricots, épinard...)	Apports organiques faibles	45	25	70	35	80	50	85	65	
		Apports organiques modérés	50	30	75	40	90	55	90	70	
		Apports organiques forts	60	35	80	45	100	60	100	80	

Exemple de lecture du RSH à partir de la carte et du tableau :

- Ma parcelle est située à Fougères, d'après la carte, elle se trouve dans la zone C **1**.

- Le sol est profond **2**.

- La parcelle est en rotation maïs-céréales-Cipan. Il s'agit d'une rotation de type grandes cultures avec peu de résidus de culture **3**.

- Un apport de 30t de fumier de bovins est toujours réalisé sur le maïs. Il s'agit d'apports organiques modérés **4**.

Le RSH est de 65 uN.

Apports organiques faibles : Ceci correspond à des arrière-effets organiques inférieurs ou égal à 15 uN sous céréales (poste 5 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t de fumier de bovins ou de fumier de porcs tous les 3 ans / 30 m3 de lisier de bovins ou de lisier de porcs 2 ans sur 3 / 10 t de fumier de volailles ou fientes tous les 3 ans.

Apports organiques modérés : Ceci correspond à des arrière-effets organiques d'environ 25 uN sous céréales (poste 5 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t de fumier de bovins ou de fumier de porcs tous les 2 ans / 30 m3 de lisier de bovins concentré ou de lisier de porcs tous les ans / 10 t de fumier de volailles ou de fientes tous les 2 ans / 20 t de fumier de bovins ou de fumier de porcs et 30 m3 de lisier de bovins concentrés ou de lisier de porcs tous les 2 ans.

Apports organiques forts : Ceci correspond à des arrière-effets organiques supérieurs ou égal à 35 uN sous céréales (poste 5 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t de fumier de bovins 2 années sur 3 / 40 t de fumier de porcs tous les ans / 30 t de fumier de bovins et 40 m3 de lisier de bovins concentré ou de lisier de porcs tous les 2 ans / 30 m3 de lisier de bovins ou de lisier de porcs tous les ans et 30 t de fumier de bovin tous les 3 ans / 30 t de compost de déchets verts tous les 3 ans.

Sol profond : Sol de plus de 60 cm. **Sol peu profond** : Sol de moins de 60 cm.